



RAPPORTS SUR DE RECENTES REUNIONS OU CONFERENCES SPECIALISEES DE L'UIP

f) REUNION PARLEMENTAIRE A L'OCCASION DE LA 57^{ème} SESSION DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME DE L'ONU

(New York, 5 mars 2013)

1. L'UIP et ONU Femmes ont organisé une réunion parlementaire d'une journée sur le thème : *Stratégies parlementaires de lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles*. Cette réunion s'est tenue le 5 mars 2013 à New York, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à l'occasion de la 57^{ème} session de la Commission de la condition de la femme.
2. La réunion a été ouverte par M. A. Radi, Président de l'UIP, et par Mme M. Bachelet, Directrice exécutive d'ONU Femmes. La séance du matin a été présidée par Mme R. Kadaga, Présidente du Parlement de l'Ouganda, tandis que la séance de l'après-midi l'a été par Mme M. Mensah-Williams, Vice-Présidente du Conseil national de la Namibie. D'autres participants ont pris la parole, dont des parlementaires, des experts et les représentants d'organisations internationales.
3. La réunion a rassemblé quelque 200 participants, dont 140 parlementaires venus de 45 parlements nationaux et régionaux¹, ainsi que des responsables gouvernementaux et des représentants d'organisations internationales. Les participants ont discuté des stratégies à mettre en œuvre pour prévenir toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, protéger celles-ci contre cette violence et en poursuivre les auteurs. L'objectif était en outre d'apporter une perspective parlementaire aux débats de la Commission de la condition de la femme.
4. Les débats ont été axés sur les deux questions suivantes : comment les parlementaires peuvent-ils jouer un rôle accru dans l'action menée au niveau mondial pour mettre fin à la violence et quelles sont les spécificités de la violence dirigée contre les femmes en politique ? Des mesures ont été proposées pour prévenir efficacement le problème et en venir à bout.

¹ Ont participé à la réunion des représentants des parlements des pays et organisations suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Argentine, Autriche, Bahreïn, Belgique, Bolivie, Burkina Faso, Canada, Chili, Colombie, Danemark, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Gambie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Jordanie, Lesotho, Malawi, Mali, Maroc, Mexique, Namibie, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pérou, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République tchèque, Royaume-Uni, Soudan du Sud, Suriname, Turquie, Ukraine, Zambie, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le Parlement centraméricain et le Parlement européen.

5. Les débats ont surtout porté sur les points suivants :
- a) La législation joue un rôle fondamental dans l'action menée pour mettre fin aux différentes formes de violence exercées contre les femmes. Les parlementaires doivent légiférer, déceler les lacunes dans les lois existantes, et revoir et renforcer la législation en vigueur.
 - b) A elles seules, les lois ne suffisent pas : il faut encore qu'elles soient appliquées et que les moyens nécessaires soient déployés. Il appartient aux parlements de faire en sorte que les lois soient suivies d'effet et de faciliter leur mise en œuvre en usant de leurs bons offices auprès de tous ceux qui sont chargés de faire appliquer les lois : police, magistrats, professionnels de la santé, travailleurs sociaux, responsables religieux et communautaires. Parlements et parlementaires peuvent aussi agir en sensibilisant les femmes à leurs droits et en clamant haut et fort que la violence ne saurait être tolérée.
 - c) Pour que les lois aient un impact sur la vie des gens, les ressources budgétaires nécessaires doivent être allouées à la lutte contre la violence faite aux femmes. Les parlementaires ont le devoir de passer les budgets au crible en veillant à ce que des moyens financiers et humains suffisants y soient consacrés. Il est également indispensable d'instaurer des partenariats et des alliances, notamment en associant davantage les hommes et les garçons à l'action menée pour prévenir et combattre la violence faite aux femmes, et en mobilisant les médias pour qu'ils diffusent des informations et sensibilisent le grand public.
 - d) La violence politique dirigée contre les femmes entrave la participation des femmes à la vie politique et nuit au bon fonctionnement de la démocratie. Elle peut être utilisée comme une arme en temps de guerre, pendant des élections ou quand des femmes sont élues. Il arrive que les médias favorisent la violence en perpétuant les stéréotypes qui visent les femmes en politique. Les parlementaires, qu'ils soient hommes ou femmes, doivent montrer la voie dans la lutte contre la violence faite aux femmes et s'employer à faire changer les mentalités, dans le monde politique comme dans les médias, en légiférant et en faisant appliquer les lois qui protègent les femmes en politique. Ils doivent trouver des solutions concrètes pour que, partout dans le monde, les femmes puissent voter, se porter candidates et agir au service de leurs électeurs en toute liberté et sécurité, sans être harcelées ou menacées, ou être la cible de quolibets sexistes ou dégradants.
 - e) On trouvera en annexe le texte de l'allocution que Mme Mensah-Williams a prononcée à la séance plénière de la Commission de la condition de la femme.

6. Deux réunions informelles ont eu lieu le 6 mars sur les thèmes suivants : *Femmes en politique : évolution récente* et *Partenariats pour combattre la violence envers les femmes : les groupes parlementaires comme levier*. Le 7 mars, une table ronde a été organisée par l'UIP et plusieurs partenaires internationaux sur le thème : *Trop jeune pour se marier : agir ensemble pour s'attaquer au problème du mariage précoce*. Enfin, la publication *Les femmes au Parlement en 2012* a été lancée pendant la 57^{ème} session de la Commission de la condition de la femme,

**ALLOCUTION DE MME M. MENSAH-WILLIAMS
VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL NATIONAL DE LA NAMIBIE**

C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole devant vous au nom de l'Union interparlementaire. Permettez-moi de me présenter : je suis la Vice-Présidente du Conseil national de la Namibie.

La semaine dernière, l'Union interparlementaire et ONU Femmes ont organisé une réunion parlementaire à l'occasion de la 57^{ème} session de la Commission de la condition de la femme. Nous avons réfléchi aux stratégies que les parlements peuvent mettre en œuvre pour combattre la violence à l'égard des femmes et des filles. Avant de vous faire part des résultats de nos débats, je tiens à remercier une fois encore ONU Femmes de sa coopération et à souligner combien il importe que les parlementaires soient associés aux travaux de la Commission, participent à ces débats et puissent ainsi enrichir leur réflexion à la faveur des échanges de vue et des réunions organisés à cette occasion. Ainsi, nous rentrerons chez nous armés d'une nouvelle compréhension des procédures et mécanismes de l'Organisation des Nations Unies et résolus à donner suite, au niveau national, aux décisions qui y sont prises.

J'en viens maintenant aux résultats de la réunion parlementaire annuelle que nous avons tenue la semaine dernière. Nos travaux, auxquels ont participé plus de 200 parlementaires de 43 pays, ont été animés et fructueux. Ils ont été axés sur deux grandes questions. Nous nous sommes tout d'abord demandé comment les parlementaires pouvaient jouer un rôle accru dans l'action menée au niveau mondial pour mettre fin à la violence contre les femmes. Le second sujet était la violence dirigée contre les femmes en politique, l'objectif étant de proposer des mesures efficaces pour la prévenir et en venir à bout. Nous sommes particulièrement sensibles à cette forme de violence, qui empêche les femmes de participer à la vie politique et fait obstacle au bon fonctionnement de la démocratie.

Madame la Présidente, je vais à présent passer en revue les principales conclusions de notre réunion :

1. Nous avons tout d'abord songé, et cela ne surprendra personne, au rôle fondamental que l'action législative peut jouer dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes. La fonction législative est au cœur de l'action parlementaire. Il faut que les parlementaires légifèrent pour mettre hors-la-loi toutes les formes de violence qui s'exercent contre les femmes. Il nous faut revoir la législation, déceler les lacunes et renforcer les lois existantes.

2. Mais les lois ne suffisent pas - ce qui nous amène à notre deuxième thème : pour être efficaces, les lois doivent être appliquées et les moyens nécessaires, déployés. Notre responsabilité est de faire en sorte que les lois soient suivies d'effet, ce qui montre toute l'importance du contrôle parlementaire. Un contrôle parlementaire s'impose pour que les lois et les politiques visant à combattre la violence faite aux femmes soient effectivement appliquées. Nous pouvons y contribuer en usant de nos bons offices auprès de tous ceux qui sont chargés de faire appliquer les lois : police, magistrats, professionnels de la santé, travailleurs sociaux, responsables religieux et communautaires. Nous pouvons aussi agir en sensibilisant les femmes à leurs droits et en clamant haut et fort que la violence ne saurait être tolérée.

3. Pour que les lois aient un impact sur la vie des gens, les ressources budgétaires nécessaires doivent être allouées. Les parlementaires ont le devoir de passer les budgets au crible en veillant à ce que des moyens financiers et humains suffisants soient consacrés à la lutte contre la violence faite aux femmes. Une solution que nous avons envisagée consisterait à inscrire dans chaque loi adoptée les obligations budgétaires correspondantes.

4. Nous sommes conscients de l'importance des partenariats et des alliances. Convaincus que la violence à l'égard des femmes est une atteinte aux droits humains, dont se ressentent les familles et les communautés et qui doit être l'affaire de tous, hommes ou femmes. C'est pourquoi, il importe au plus haut point de mieux associer davantage les hommes et les garçons aux moyens à mettre en œuvre pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes

5. Selon nous, les médias, y compris les réseaux sociaux, peuvent être des alliés de choix pour tout ce qui touche à la sensibilisation et à l'éducation. Nous avons réfléchi à ce que nous pourrions faire pour encourager les médias à ne pas perpétuer les stéréotypes et les inégalités et, plus important encore, à ne pas être complices de la violence faite aux femmes. Aujourd'hui, alors que les médias se font l'écho des actes de violence dirigés contre les femmes dans le monde entier, de plus en plus de gens sont révoltés par ces crimes et exigent qu'il soit mis fin à l'impunité.

6. Enfin, et ce n'est pas le moins important, nous nous sommes penchés sur la spécificité de la violence politique à motivation sexiste, sujet qui concerne tout particulièrement les parlementaires. Cette forme de violence peut être utilisée comme une arme en temps de guerre, mais aussi pendant des élections et quand des femmes sont élues. Les médias contribuent à cet état de fait en perpétuant les stéréotypes qui ont cours au sujet des femmes politiques. Les parlementaires, qu'ils soient hommes ou femmes, doivent montrer la voie et faire changer les mentalités, dans le monde politique comme dans les médias, en légiférant et en faisant appliquer les lois qui protègent les femmes en politique. Nous devons mettre au point des solutions concrètes pour que, partout dans le monde, les femmes puissent voter, se porter candidates et agir au service de leurs électeurs en toute liberté et sécurité, sans craindre d'être harcelées ou menacées, ou d'être la cible de quolibets sexistes ou dégradants.

Madame la Présidente,

De nombreux parlementaires qui ont participé à notre réunion ont apprécié d'être associés aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et voudraient que cette collaboration se poursuive. Ils sont résolus à donner suite, dans leurs pays respectifs, aux conclusions auxquelles nous sommes parvenus. Nous sommes convaincus que, si chacun joue son rôle, nous pourrons progresser.

Je vous remercie.